



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/87  
29 décembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 17 c) de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME :  
INFORMATION ET ÉDUCATION

Application du Plan d'action relatif à la Décennie des Nations Unies  
pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004)

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
APPLICATION DU PLAN D'ACTION RELATIF À LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME . . . . .	1 - 2	2
A.    Sous-programmes 2 et 3 : Renforcement des capacités et des programmes aux niveaux international et régional en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme . . . . .	3 - 20	2
B.    Sous-programmes 4 et 5 : Renforcement des programmes et des capacités à l'échelon national et à l'échelon local . . . . .	21 - 23	7
C.    Sous-programme 6 : Mise au point coordonnée de matériaux destinés à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme . . . . .	24 - 27	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Sous-programme 8 : Diffusion mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme . . . . .	28 - 29	12
<u>Annexe</u>		
Traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme disponibles au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (décembre 1998) . . . . .		13

APPLICATION DU PLAN D'ACTION RELATIF À LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME<sup>1</sup>

1. Le présent document complète le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale au sujet de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et des activités d'information y relatives (A/53/313 du 27 août 1998) et ce, en apportant de nouveaux renseignements pertinents sur les activités menées à bien ou signalées entre le début de septembre et la mi-décembre 1998.

2. À l'instar de la partie correspondante du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, le présent rapport reprend la structure du plan d'action pour faire ressortir les progrès réalisés dans l'application des différents sous-programmes du plan. De ce fait, seuls les sous-programmes pour lesquels des avancées ont été enregistrées au cours de la période susmentionnée sont traités.

A. Sous-programmes 2 et 3 : Renforcement des capacités et des programmes aux niveaux international et régional en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et plusieurs de ses partenaires internationaux et régionaux dans le cadre de la Décennie ont entrepris pendant la période considérée, isolément ou en coopération, des activités en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Pour des raisons de place, les activités d'éducation entrant spécifiquement dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (tables rondes, conférences et autres manifestations spéciales) ne sont pas traitées ici l'information à ce sujet étant disponible dans la partie du site Web du Haut-Commissariat consacrée au cinquantième anniversaire.

1. Haut-Commissariat aux droits de l'homme

4. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de diffuser des informations sur la Décennie et sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en répondant aux demandes de renseignements sur le sujet qui lui parvenaient quotidiennement de représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres et d'universitaires, d'étudiants ou de simples particuliers. Par ailleurs, le Haut-Commissariat a continué de participer activement à des activités menées dans ce domaine (Conférence internationale sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique, à Osaka, en novembre 1998, Conférence régionale sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en Afrique, à Dakar, en décembre 1998, etc.), à des manifestations spéciales et à d'autres initiatives dont certaines sont évoquées plus longuement dans

---

<sup>1</sup>Voir la résolution 1998/45 de la Commission des droits de l'homme, la résolution 1998/11 de la Sous-Commission de la lutte contre la discrimination et de la protection des minorités et la résolution 53/153 de l'Assemblée générale.

le rapport que le Secrétaire général présente à la Commission des droits de l'homme à propos des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/1999/86).

5. Comme il est dit dans le rapport susmentionné du Secrétaire général (A/53/313), le projet ACT (Aider les communautés ensemble) a été lancé en 1998 pour aider les organisations et les particuliers, au niveau local, à mener à bien des activités visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme à l'échelon communautaire. Au cours de la dernière semaine de septembre 1998, le Comité de sélection du projet ACT, qui regroupe le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD, le BSP/ONU et des représentants de la société civile, a sélectionné les premiers bénéficiaires de subvention du projet. Soixante-neuf subventions représentant au total environ 130 000 dollars des États-Unis ont été allouées à des initiatives dans le domaine des droits de l'homme prises dans 24 pays. Les représentants résidents du PNUD, les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat et le BSP/ONU ont collaboré pour le transfert des subventions à leurs destinataires. La plupart des initiatives bénéficiaires ont été menées à leur terme à la fin de 1998 et le Haut-Commissariat établira au cours du premier trimestre de 1999 un rapport global sur l'application de la phase pilote du projet ACT. Grâce aux contributions volontaires reçues à cet effet, une deuxième série de subventions sera accordée au début de 1999.

6. Le Haut-Commissariat a également poursuivi ses activités de coopération technique destinées à renforcer les capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme, y compris l'éducation et l'information. Les activités de ce type menées aux échelons national, régional et mondial sont présentées en détail dans le rapport correspondant du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1999/99).

## 2. Organisations non gouvernementales

7. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué d'aider activement les organisations non gouvernementales à mettre au point des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, en diffusant largement la documentation qu'il publie (voir plus loin, sous-programme 6). Outre les renseignements déjà fournis dans le rapport à l'Assemblée générale susmentionné (A/53/313), les organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont fourni au Haut-Commissariat des informations sur leur contribution à la mise en oeuvre du plan d'action de la Décennie. On trouvera des détails à ce sujet dans les paragraphes qui suivent.

8. Amnesty International a fait parvenir au Haut-Commissariat sa nouvelle publication intitulée Siniko - Towards a Human Rights Culture in Africa (Siniko - Pour une culture des droits de l'homme en Afrique), qui est un manuel pratique à l'intention des enseignants et éducateurs du continent africain qui s'occupent de jeunes dans des milieux éducatifs tant scolaires qu'extrascolaires.

9. Le Service d'information antiracisme (ARIS) diffuse le texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que des informations à l'intention des organisations non

gouvernementales et du grand public à propos des actions antiracistes entreprises par les Nations Unies. ARIS a par ailleurs facilité le travail des ONG en les aidant à formuler et à soumettre des documents aux organismes des Nations Unies, en les informant pendant les sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et en organisant des réunions d'information regroupant les ONG et des membres du Comité. ARIS dispense aussi à des stagiaires une formation sur les buts de la Convention et du Comité.

10. L'Association mondiale pour l'école instrument de la paix (EIP) a fait porter l'essentiel de son action d'éducation dans le domaine des droits de l'homme sur les aspects suivants : a) formation de formateurs et d'éducateurs; b) recherche pédagogique; c) publication d'un bulletin et d'une série thématique; d) création d'un réseau international d'enseignants actifs dans ce domaine; et e) participation à des réunions d'organismes des Nations Unies et d'autres conférences et séminaires sur le sujet.

11. L'Institut asiatique d'éducation dans le domaine des droits de l'homme a organisé depuis 1995, année de sa création en tant que contribution à la mise en oeuvre du programme de la Décennie, plusieurs conférences de sensibilisation aux droits de l'homme qui ont réuni plus de 20 000 participants et se sont tenues en collaboration avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

12. L'Université spirituelle internationale des Brahma Kumaris a entrepris plusieurs projets, notamment : "Ranimer l'esprit de la dignité humaine", destiné à promouvoir les valeurs consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme; "Sagesse de jeunes femmes", programme conçu par de jeunes femmes pour d'autres jeunes femmes en vue de célébrer la jeune fille; et "Valeurs de vie : un programme d'enseignement", appuyé par l'UNESCO et l'UNICEF et visant à fournir des principes directeurs et des outils pour un développement personnel respectueux des diverses dimensions spirituelles des individus. Cette organisation produit des outils de formation et des documents d'information.

13. Le Centre éducatif pour les femmes en démocratie a informé le Haut-Commissariat qu'il avait pris une part active à la surveillance des élections de 1997 au Kenya. Son action au cours de cette période a conduit à l'élaboration d'un projet pilote intitulé "Éducation civique intégrée sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme", grâce auquel des observateurs des droits de l'homme ont suivi une formation d'auxiliaire juridique spécialisé dans le système juridique kényen, en particulier ses dispositions relatives à la condition des femmes. Ces auxiliaires font un travail de promotion et de diffusion de l'information relative aux droits de l'homme et à l'éducation dans ce domaine. Le Centre est en outre en train d'instaurer une collaboration avec Amnesty International et d'autres organisations en vue de promouvoir un manifeste des droits de l'homme pour le Kenya.

14. Enfants du monde - Droits de l'homme a rendu compte de ses activités dans le domaine de l'éducation relative aux droits de l'enfant, notamment celles destinées aux enfants à l'intérieur et à l'extérieur du milieu scolaire, à la formation des enseignants, à la gestion d'un centre de

documentation et d'un site Internet, à l'assistance juridique, à l'organisation de conférences et de séminaires sur des questions connexes et à la publication de documents pédagogiques.

15. Le Conseil international des services médicaux pénitentiaires, instance d'échange de connaissances et de compétences entre tous ceux qui s'occupent des soins de santé aux prisonniers, a organisé une conférence et a procédé à un bilan de la situation sanitaire des prisonniers dans les pays baltes; il est en outre en train d'élaborer des programmes et matériels de formation à l'intention du personnel sanitaire pénitentiaire en Europe orientale où l'accent est mis sur les normes des Nations Unies relatives au traitement des prisonniers.

16. La Fédération internationale des journalistes mène une importante action d'éducation tournée vers le secteur des médias, qui consiste notamment à élaborer des codes de conduite pour la profession (directives à l'intention des journalistes concernant l'information sur les enfants et les droits de l'enfant, code international pour une saine pratique du journalisme, etc.) et à diffuser l'information relative aux violations des droits de l'homme, en particulier celles dont sont victimes des journalistes. La Fédération organise en outre à l'intention de la profession des séminaires de formation sur le journalisme et les droits de l'homme et les questions connexes dans plusieurs parties du monde; elle a créé un prix décerné aux journalistes qui apportent une contribution remarquable à la compréhension multiculturelle, et travaille en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat pour préparer un kit de formation aux droits de l'homme à l'intention des journalistes.

17. L'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a adressé à tous les ministères de l'éducation une lettre les encourageant à inclure l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires. L'Open Society Institute a publié une bibliographie annotée sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

18. L'Association soroptimiste internationale a organisé partout dans le monde des programmes de formation axés plus particulièrement sur la démarginalisation des femmes et des enfants et le problème de la violence au foyer. Elle a en outre élaboré des programmes nationaux spécifiques à certains pays, en partenariat avec les autorités de ces derniers. On peut citer à cet égard le programme de formation de spécialistes des droits de l'homme dans les villages des Philippines et la création au Zimbabwe d'un numéro de téléphone que les enfants victimes de violence peuvent appeler pour obtenir des conseils.

19. La Fédération internationale des écoles unies a organisé un séminaire à l'intention des enseignants de toutes les provinces indiennes et mené un travail de sensibilisation aux droits de l'homme par la publication d'un guide et de brochures de commémoration de la Déclaration universelle. La Fondation Sommet mondial des femmes, qui se consacre au renforcement des moyens d'action des femmes, a organisé, en coopération avec la Fédération internationale des producteurs agricoles, la Journée mondiale des femmes rurales (15 octobre). En décembre, la Fondation a organisé pendant 10 jours une série de tables rondes sur le thème "Dignité humaine pour tous : un appel en faveur de la transformation".

20. Enfin, diverses organisations (Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, Fédération internationale des écoles unies, Fondation Sommet mondial des femmes, Association mondiale des guides et des éclaireuses, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, etc.) ont inclus la formation sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et la Déclaration universelle dans leurs revues et/ou leurs sites Web.

B. Sous-programmes 4 et 5 : Renforcement des programmes et des capacités à l'échelon national et à l'échelon local

21. Au niveau national, le Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme prévoit la mise en place, à l'initiative des gouvernements ou des autorités compétentes, de comités nationaux pour l'enseignement des droits de l'homme. Ces comités doivent inclure différents représentants, gouvernementaux ou non, et sont chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action nationaux de large portée, s'appuyant sur des stratégies efficaces et durables et menés avec le soutien d'organisations régionales et internationales. Tant l'Assemblée générale que la Commission des droits de l'homme ont de nouveau préconisé la mise en place de tels plans.

22. Afin d'aider les États membres dans cette entreprise, le Haut-Commissariat a rédigé des directives pour l'établissement des plans nationaux d'éducation en matière de droits de l'homme (A/52/469/Add.1 et Add.1/Corr.1). Une lettre signée par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Directeur général de l'UNESCO, transmettant lesdites directives, a été adressée à tous les chefs de gouvernement en septembre 1998 et des copies sont actuellement adressées à tous les partenaires nationaux compétents.

23. Un certain nombre de gouvernements, notamment ceux des États suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, France, Ghana, Inde, Italie, Japon, Malte, Maroc, Norvège, Ouzbékistan, Philippines, République de Corée, Roumanie, Saint-Siège, Soudan, Suisse, Tchad, Tunisie et Ukraine, ont signalé des initiatives dans ce domaine. Des informations sur leurs activités ont été fournies dans les précédents rapports de la Haut-Commissaire et du Secrétaire général. Les informations nouvelles ci-après ont été communiquées au Haut-Commissariat pendant la période à l'examen :

a) Argentine. Les activités entreprises dans ce pays portaient notamment sur la formation aux droits de l'homme du personnel chargé de l'administration de la justice (police, forces de sécurité, juges, etc.), des enseignants et d'autres fonctionnaires; la conclusion d'accords de coopération avec des universités privées et publiques et l'organisation d'activités communes; l'élaboration de plans d'enseignement à l'échelon provincial; l'organisation de manifestations spéciales : concours scolaires, conférences, épreuves sportives, etc.; et la diffusion de la Déclaration universelle, y compris par une campagne à la radio et à la télévision.

b) Canada. Le Canada a établi, à partir de sources des Nations Unies, et mis à la disposition du public, un rapport thématique et par pays sur les droits de l'homme intitulé For the Record 1997.

c) Croatie. Comme il a déjà été souligné, le Gouvernement de la République de Croatie a créé en 1996 un comité national pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, composé de 17 experts. Ce Comité a élaboré un programme national intégré au système éducatif formel, reposant sur les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et axé sur les activités extrascolaires et l'intégration aux programmes menés à bien dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations internationales (UNICEF, UNESCO). Le programme croate a été élaboré à partir des résultats d'une enquête sur les programmes d'autres pays effectuée par un groupe de spécialistes de la pédagogie de l'Université de Zagreb.

d) Cuba. Le Gouvernement cubain a concentré ses efforts sur l'objectif de l'accès de tous à l'éducation. À compter de la rentrée de septembre 1998, une nouvelle réglementation scolaire - qui sera discutée par les élèves et stimulera un débat sur leurs droits et leurs devoirs - entrera en vigueur.

e) République tchèque. Le Ministère de l'éducation a communiqué des informations sur l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles, d'où il ressort que les normes internationales relatives aux droits de l'homme font partie des programmes des établissements primaire et secondaire et que des politiques et des outils spécifiques ont été mis au point en consultation avec les ONG qui interviennent dans le domaine des droits de l'enfant. Le Ministère a également formulé une politique de l'État à l'égard des jeunes générations, qui couvre, entre autres, l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et préconise la coopération entre l'État et les ONG dans ce domaine; ce document de politique générale constitue le programme national tchèque pour la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants de 1990.

f) Danemark. Comme indiqué dans de précédents rapports, le Ministère danois de l'éducation, en collaboration avec le Centre danois pour les droits de l'homme, a élaboré un programme pour l'enseignement de ces droits aux écoliers et autres jeunes. Deux cours à l'intention des enseignants ont été organisés au printemps de 1997. Ont participé à ces cours des représentants des centres d'aide pédagogique, des centres documentaires des comtés, des écoles de formation des maîtres, de l'École royale danoise des sciences de l'éducation et de DanChurchAid ainsi qu'un certain nombre d'experts. L'un des outils utilisés dans ces cours était une bibliographie des documents relatifs à l'enseignement des droits de l'homme (manuels et revues, matériels audiovisuels, bases de données, etc.).

g) Fidji. Les autorités de Fidji ont indiqué que la nouvelle Constitution (juillet 1998) prévoit la création d'une commission des droits de l'homme, dont l'une des tâches sera de promouvoir l'enseignement de ces droits.

h) Irlande. Les autorités irlandaises ont fait part de deux initiatives prises par le Ministère des affaires étrangères, en consultation avec des ONG, en vue d'élaborer un plan national d'action. Elles ont par ailleurs évoqué le travail accompli par le Comité national d'éducation pour le développement (NCDE), organe composé de représentants d'un large éventail de groupes qui s'occupent d'éducation pour le développement, notamment dans



le secteur scolaire formel, de groupes féminins et communautaires, et d'ONG. Le NCDE accorde un appui financier aux activités entreprises par ces groupes, y compris les projets d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Il s'occupe aussi de l'intégration des droits de l'homme aux programmes scolaires.

i) Mexique. À l'initiative de la Commission nationale des droits de l'homme et en coopération avec divers organismes gouvernementaux, toute une série d'activités ont été entreprises en 1997/1998, notamment : a) des cours de formation à l'intention d'agents de l'État (immigration, police, forces de sécurité, services pénitentiaires, forces armées, personnel sanitaire, etc.); b) des cours sur les droits de certains groupes particulièrement vulnérables, en coopération avec lesdits groupes (femmes, populations autochtones, enfants, migrants, prisonniers, personnes handicapées ou séropositives, etc.); c) dans le cadre du système scolaire formel (y compris l'enseignement supérieur et les établissements de formation professionnelle), l'intégration des droits de l'homme aux programmes, la formation de formateurs, des conférences et autres activités; et d) une campagne d'information (y compris le développement du centre de documentation de la Commission nationale, des programmes radiophoniques et télévisés, le développement du site Web de la Commission, l'octroi de prix nationaux et diverses publications).

j) Pays-Bas. Les autorités néerlandaises étudient encore la possibilité d'élaborer un programme national pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme mais diverses activités s'inscrivant dans ce cadre sont en cours. Au niveau du système scolaire, des matériels pédagogiques sont actuellement élaborés, essentiellement par des ONG, à leur initiative ou en coopération avec les autorités, le niveau d'enseignement des droits de l'homme en classe étant laissé à l'appréciation de l'enseignant. Au niveau universitaire, grâce à la collaboration de plusieurs facultés de droit, un institut de recherche sur les droits de l'homme a été créé. La formation aux droits de l'homme des agents de l'État, y compris la police et l'armée, est institutionnalisée; et des campagnes d'information sont organisées sur des questions d'actualité, sur les réfugiés et les migrants par exemple.

k) Nigéria. Les autorités ont fait part de l'existence d'une Commission nationale des droits de l'homme, qui est aussi chargée de promouvoir l'enseignement de ces droits.

l) Pérou. Le Conseil national pour les droits de l'homme a fait état d'initiatives prises a) dans le cadre du système scolaire (touchant en particulier la portée et le contenu du projet de nouveaux programmes pour l'enseignement secondaire); b) par le Ministère de la justice (manifestations destinées plus particulièrement aux responsables de l'administration de la justice - juges et avocats notamment - mais également aux enseignants et aux étudiants; publications); et c) par les Ministères de la défense et de l'intérieur (cours de formation à l'intention de l'armée et de la police et production des matériels pédagogiques correspondants; et élaboration de programmes communs avec les ONG, l'UNICEF et le Ministère de l'éducation pour l'enseignement des droits de l'enfant aux agents de l'État).

m) Suède. En janvier 1998, le Ministère de l'éducation a mis sur pied un comité chargé de faire une enquête sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme au plan national et de formuler des recommandations en vue de l'améliorer. En attendant, les droits de l'homme sont enseignés dans les écoles à tous les niveaux, et les outils correspondants (y compris le libre accès à l'Internet) sont fournis. Au niveau universitaire, les droits de l'homme sont une matière obligatoire dans les programmes de plusieurs facultés de droit (l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire de l'Université de Lund est une institution active à cet égard). Récemment, des campagnes d'information concrètes contre le racisme et la xénophobie et sur l'holocauste ont été lancées. Diverses publications sur les droits de l'homme sont largement diffusées, notamment une bibliographie des publications sur les droits de l'homme parues en suédois au cours des 50 dernières années, dans le cadre d'un projet associant le Ministère de l'éducation et diverses ONG, et des matériels pédagogiques à l'intention des enseignants ont été mis au point par un large rassemblement d'ONG.

n) Turquie. En mai 1998, le Haut Comité de coordination pour les droits de l'homme a adopté le texte portant création du Comité national pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Ce Comité consultatif national pour la Décennie est composé de représentants du Cabinet du Premier Ministre et des Ministères de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la santé et de la culture, ainsi que de quatre représentants d'institutions bénévoles compétentes et d'universitaires ayant une expérience dans ce domaine. Placé sous la tutelle du Ministère d'État chargé des droits de l'homme, ce Comité a adopté un programme national. Une formation obligatoire aux droits de l'homme est dispensée à certains groupes professionnels, dont les forces de sécurité, l'armée et les responsables de l'application des lois. Le Ministère d'État chargé des droits de l'homme a signé avec la société turque de radio et de télévision un protocole sur la sensibilisation aux droits de l'homme en Turquie par le biais des médias.

o) Venezuela. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme doit faire partie intégrante d'un plan national mis au point conjointement par les autorités gouvernementales, les organisations non gouvernementales et la Commission nationale des droits de l'homme. Des ateliers et des réunions régionales d'enseignement sont organisés par le Ministère de l'éducation, en coopération avec diverses ONG, dont Amnesty international/Venezuela, le "Red de Apoyo para la Justicia y la Paz" et le "Programa Venezolano de Educación-Acción en Derechos Humanos (PROVEA)". Les matériels pédagogiques pertinents (notamment une "Valija Didáctica: Educando en Valores", mise au point par Amnesty International/Venezuela) sont diffusés dans toutes les écoles. Un séminaire international sur les droits de l'homme, auquel ont participé les représentants de différents secteurs et d'ONG s'occupant d'activités éducatives a été organisé en juillet 1998. Enfin, le Ministère de l'éducation a indiqué au Haut-Commissariat que divers programmes scolaires, activités et matériels pédagogiques sur les droits de l'enfant ont été mis au point en coopération avec l'UNICEF et les Centros Comunitarios de Aprendizaje (CECODAP).

C. Sous-programme 6 : Mise au point coordonnée de matériaux destinés à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

24. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a poursuivi la production de publications et autres matériels consacrés aux droits de l'homme et à les diffuser auprès d'organisations tant gouvernementales que non gouvernementales. Des renseignements détaillés sur les matériels disponibles, notamment une liste exhaustive des publications, figurent en annexe au rapport du Secrétaire général sur les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/1999/86).

25. Les publications suivantes, établies dans le cadre de la Décennie, sont en cours d'impression :

a) The Decade for Human Rights Education (1995-2004), (la Décennie de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme - 1995-2004), brochure regroupant les textes du plan international d'action pour la Décennie et des directives pour l'élaboration de plans nationaux d'action dans ce domaine;

b) "Human rights education and human rights treaties" (Éducation dans le domaine des droits de l'homme et traités relatifs aux droits de l'homme), étude comprenant i) une compilation des dispositions relatives à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme contenues dans les principaux traités relatifs à ces droits et dans d'autres documents (observations générales, etc.) adoptés par les organes conventionnels; ii) analyse de l'information - rassemblée pendant une période de référence - relative à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme contenue dans les rapports des États parties aux organes conventionnels et dans les conclusions et recommandations correspondantes de ces organes; iii) propositions de mesures de la part des organes conventionnels compte tenu de l'information recueillie, en tant que contribution supplémentaire à la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

c) Le droit à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme compilation de textes *in extenso* ou d'extraits d'instruments internationaux relatifs à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme;

d) Guide à l'usage des formateurs dans le domaine des droits de l'homme, méthodologie de la formation aux droits de l'homme à l'usage de divers groupes professionnels;

e) Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme : orientations pour la vie, quatrième dossier d'information sur le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui constitue un outil pour faciliter la mise en commun de l'information entre tous les partenaires intéressés.

26. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses travaux relatifs aux outils d'aide aux activités de formation à l'intention de professionnels et autres groupes cibles (agents pénitentiaires, enseignants du primaire et du secondaire, juges et avocats, organisations non gouvernementales nationales et locales, journalistes, observateurs des droits de l'homme, parlementaires, etc.). Un manuel sur la résolution des conflits est également en voie d'achèvement.

27. Enfin, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué d'oeuvrer activement au rassemblement des matériels relatifs à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Les enseignants des droits de l'homme qui visitent le Haut-Commissariat peuvent s'ils le souhaitent consulter cette collection.

D. Sous-programme 8 : Diffusion mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme

28. Le 10 décembre 1998, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a inauguré une nouvelle section de son site Web comprenant plus de 250 versions en langues nationales et locales de la Déclaration universelle des droits de l'homme (la liste des versions linguistiques actuellement disponibles auprès du Haut-Commissariat est jointe en annexe au présent rapport). Cette nouvelle section du site Web peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.unhchr.ch/udhr/index.htm>.

29. Cet important projet du Haut-Commissariat a été rendu possible par l'action concertée de nombreux partenaires à l'échelle mondiale :

- a) organismes, programmes et autres organes des Nations Unies, dont les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat, le Département de l'information de l'ONU et ses centres et services d'information, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ses bureaux régionaux et commissions nationales et l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- b) les gouvernements et leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- c) les organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales;
- d) les universités et les institutions linguistiques.

La phase finale de ce projet a bénéficié du soutien financier du Gouvernement de la République de San Marino.

Annexe

TRADUCTIONS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME  
DISPONIBLES AU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES  
AUX DROITS DE L'HOMME (décembre 1998)

<b><u>Afrique</u></b>	Peuhl	Gujarati
Adja	Pidgin (nigérian)	Hiligaynon
Afrikaans	Portugais	Hindi
Akuapem Twi	Pulaar	Iloko/Ilocano
Amharique	Rukonzo (Konjo)	Indonésien
Anglais	Rundi/Kirundi	Japonais (Nihongo)
Arabe	Runyankore-rukiga/ Nkore-kiga	Javanais
Asante	Seereer	Kannada
Bambara	Shona	Karen (Pwo)
Baoulé/Baule	Siswati	Karen (S'gaw)
Batonu (Bariba)	Somali	Kashmiri
Bemba	Sotho/Pedi/Sepedi	Kazakh
Béti	Sotho/Sotho/Sesotho/ Sutu/Sesutu	Khmer
Dagaare	Sotho/Tswana/Setswana	Kirghize
Dagbani	Sussu/Soussou/Sosso/ Soso/Susu	Lao
Dangme	Swahili/Kiswahili	Madourais
Dendi	Tamazight (Berbère)	Magahi
Ditammari	Tonga	Malais (Bahasa Melayu)
Ewe/Evé	Wana	Malayalam
Fante	Wolof	Maori
Fon	Xhosa	Marathi
Français	Yoruba	Marshallais
Ga	Zoulou	Minangkabau
Gonja		Mongol (Khalkha)
Guen (Mina)		Népalais
Haoussa		Oriya
Igbo		Ourdou
Kabyè	<b><u>Asie et Pacifique</u></b>	Ouzbek (cyrillique)
Kaonde	Achehenese	Ouzbek (latin)
Kasem	Anglais	Pachtoun/Pakhto
Kinyarwanda	Arabe	Palaou
Kituba	Assamais	Penjabi/Panjabi
Kpelewo	Balinais	Philippin (Tagalog)
Lingala	Bengali	Ponapé
Lozi	Bhojpuri	Portugais
Luganda/Ganda	Bhoutanais/Dzongkha	Sanscrit
Lunda/Chokwe-Lunda	Bikol/Bicolano	Sindhi
Luvale	Birman/Myanmar	Sinhala
Malgache	Bugi	Sunda
Maninka	Cebuano	Tahitien
Mooré	Chamorro	Tamoul
Ndebele	Chinois (Mandarin)	Tatar
Nyanja/Chinyanja	Coréen (Hankuko)	Telugu
Nzema	Espagnol	Thai
Oshiwambo (Ndonga)	Français	Tibétain

Trukais (Chuuk)  
Turkmène  
Vietnamien  
Yapais

**Amérique centrale  
et Amérique du Sud**

Achuar-Shiwiar  
Aguaruna  
Amahuaca  
Amarakaeri  
Amuesha-Yanesha  
Arabela  
Ashàninca  
Ashéninca  
Aymara  
Bora  
Cakchiquel  
Campa pajonalino  
Candoshi-Shapra  
Caquinte  
Cashibo-Cacataibo  
Cashinahua  
Chayahuita  
Créole haïtien (Kreyon)  
Créole haïtien  
(populaire)  
Espagnol  
Garifuna (Garifuna)  
Guarani  
Huitoto Murui  
K'iche' (Quiché)  
Mam  
Matsés  
Maya (Yucateco)  
Miskito  
Nomatsiguenga  
Paez  
Pipil  
Portugais  
Q'echi/Kekchi  
Quechua  
Quechua de Ambo-Pasco  
Quechua de Ayacucho  
Quechua de Cajamarca  
Quechua de Cotahuasi  
(Arequipa)  
Quechua de Huamalies  
(Huanuco)

Quechua de Margos (Sur  
de Dios de Mayo,  
Huanuco)  
Quechua de Pomabamba  
(Ancash)  
Quechua del Callejo de  
Huaylas  
Quechua del Cusco  
Quechua del Norte de  
Junin  
Quichua  
Sharanahua  
Shipibo-Conibo  
Ticuna  
Urarina  
Wayuu  
Yagua

**Europe**

Albanais (Shqip)  
Allemand (Deutsch)  
Anglais  
Arménien  
Azeri/Azerbaïjani  
(cyrillique)  
Azeri/Azerbaïjani  
(latin)  
Basque (Euskara)  
Biélorusse  
Bosniaque (alphabet  
latin) (Bosanski)  
Bosnienne (alphabet  
cyrillique)  
(Bosanski)  
Breton  
Bulgare (Balgarski)  
Catalan (Català)  
Corse  
Croate (Hrvatski)  
Danois (Dansk)  
Espagnol  
Estonie (Eesti)  
Evenki  
Féroé  
Finnois (Suomea)  
Français  
Frisien  
Gaélique écossais  
(Gàidhlig Albanach)  
Gaélique irlandais  
(Gaeilge)

Galicien (Galego)  
Gallois (Cymraeg)  
Géorgien  
Grec (Ellinika')  
Groenlandais  
(Inuktitut)  
Hongrois (Magyar)  
Islandais (Islensku)  
Italien  
Latin  
Letton  
Lituanien (Lietuviskai)  
Luxembourgeois  
(Lëtzebuergesch)  
Macédonien  
Maltais  
Néerlandais  
(Nederlands)  
Norvégien (Bokmål)  
(Norsk, Bokmål)  
Norvégien (Nynorsk)  
(Norsk, Nynorsk)  
Occitan Auvergnat  
Occitan Langedocien  
Picard  
Polonais (Polski)  
Portugais  
Rhéto-Roman  
Romani/Roma  
Roumaine (Româna)  
Russe  
Same/Lapon  
Sammarinais  
Sarde  
Serbe (cyrillique)  
(Srpski)  
Serbe (latin) (Srpski)  
Slovaque (Slovenscina)  
Slovène (Slovenscina)  
Sorabe  
Suédois (Svenska)  
Tchèque (Cesky)  
Turc (Türkçe)  
Ukrainien (Ukrayins'ka)  
Valaque  
Walloon/Wallon  
Yiddish  
Youkaguir

International

Esperanto  
Interlingua

Moyen-Orient

Anglais  
Arabe  
Balouche  
Dari  
Farsi/Persan  
Français  
Hébreu (Ivrit)  
Kurde

Amérique du Nord

Anglais  
Chinanteco  
Espagnol  
Français  
Mazahua (Jñatrjo)  
Mazateco  
Mikmaq/Micmac (Mi'kmaq)  
Mixteco  
Nahuatl  
Otomi (Ñahñú)  
Purhépecha  
Tének (Huasteco)  
Tojol-a'b'al  
Totonaco  
Tseltal  
Tzotzil  
Zapoteco  
Zapoteco, San Luca  
Quiavini

-----